

# Feuille officielle du district de La Neuveville

No 34 - Vendredi 18 septembre 2015

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



## Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

### Avis de construction

**Requérant :** M. Francesco Rizza, chemin des Prés-Guétins 34c, 2520 La Neuveville.

**Auteur du projet :** M. Renaud Bonjour, rue du Port 2, 2520 La Neuveville.

**Projet :** Construction d'un couvert en aluminium avec toiture en verre et store déroulant en façade sud du bâtiment, chemin des Prés-Guétins 34c, sur la parcelle no 1858, ban de La Neuveville.

**Zone :** Plan de quartier « La Récille Ouest ».

**Dérogation :** Article 14 du règlement de quartier (empiètement de la construction dans les espaces extérieurs privatifs).

**Dimensions :** Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 11 septembre 2015 au 12 octobre 2015. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, place du Marché 3, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 11 septembre 2015

Services techniques de La Neuveville

### Avis de construction

**Requérante et auteure du projet :** Sambiagio SA, route de Neuchâtel 1, 2520 La Neuveville.

**Propriétaires fonciers :** M. et Mme André et Aline Kurth, route de Neuchâtel 1a, 2520 La Neuveville.

**Projet :** Remplacement d'une enseigne non-lumineuse par une enseigne lumineuse en façade nord du bâtiment, route de Neuchâtel 1a, sur la parcelle no 1815, ban de La Neuveville.

**Zone :** Plan de quartier « Levées de Vaux ».

**Dimensions :** Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 11 septembre 2015 au 12 octobre 2015. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, place du Marché 3, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 11 septembre 2015

Services techniques de La Neuveville

Police cantonale à La Neuveville  
032 346 88 81

### Avis de construction

**Requérants et auteurs du projet :** M. et Mme Didier et Rachel Rérat, rue du Faubourg 22, 2520 La Neuveville.

**Projet :** Remplacement de toutes les fenêtres en façade nord du bâtiment par de nouvelles fenêtres en bois, à la rue du Faubourg 22, sur la parcelle no 233, ban de La Neuveville.

**Zone :** Plan de quartier « Vieille Ville ».

**Dimensions :** Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 18 septembre 2015 au 19 octobre 2015. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, place du Marché 3, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 18 septembre 2015

Services techniques de La Neuveville

### Avis de construction

**Requérante :** Bordée de Tribord, Port du Pré-de-la-Tour, 2520 La Neuveville

**Auteur du projet :** Bordée de Tribord, Port du Pré-de-la-Tour, 2520 La Neuveville

**Emplacement :** Parcelle no 37.02, Promenade J.-J. Rousseau, commune de La Neuveville

**Projet :** Construction d'une plateforme de stationnement de dériveurs, sans moteurs

**Dimensions :** Selon plans déposés

**Construction :** Selon plans déposés

**Zone :** Plan de protection des Rives no 1 - zone d'utilité publique

**Dérogations :** 48 LAE ; 80 LR

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 18 octobre 2015 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 septembre 2015

Le préfet : J.-Ph. Marti

### NOCTAMBUS ET MOONLINER

Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00
- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

### INFORMATION

Mesdames, Messieurs, chers clients, Nos services vont prochainement procéder au relevé des compteurs d'électricité.

Ces relevés sont planifiés comme suit :

**Du lundi 14 septembre 2015  
au vendredi 09 octobre 2015**

Nous vous remercions par avance de réserver un bon accueil à notre personnel chargé de ces relevés.

Au cas où vous seriez absents pendant cette période, merci de nous informer comment accéder aux compteurs.

Pour tous renseignements ou pour nous transmettre vous-mêmes vos relevés :

- Téléphone : **032 752 10 10**

- Par courriel : [facturation@neuveville.ch](mailto:facturation@neuveville.ch) ou directement sur notre site internet

[www.laneuveville.ch](http://www.laneuveville.ch)

Meilleures salutations  
DÉPARTEMENT DES FINANCES  
Service commercial & facturation  
SERVICES INDUSTRIELS

### Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

### Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 144 111** (1.50 mn Fr. à partir du réseau fixe).

### Dentiste

**0900 90 39 03** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

### Appel d'urgence

Tél. 117 **Police, appel d'urgence**

Tél. 118 **Feu, appel d'urgence**

Tél. 144 **Ambulances, appel d'urgence**

Tél. 145 **Intoxications, appels d'urgence**

Tél. 147 **Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes**

« Offrez de l'espoir! »  
D'ici là

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle!

**CBM** Case postale, 2002 Neuchâtel  
Tél. 003 714 84 12 - www.cbm.ch  
Membre du réseau des centres de soins des cataractes. Brevet: CH 87-102913-E

# Nouvelles de l'administration

## Aires de transit ou de séjour pour les gens du voyage suisses

Le canton de Berne a quatre sites en vue pour aménager des aires permanentes de transit ou de séjour pour les gens du voyage suisses : à Cerlier, Muri bei Bern et Matten bei Interlaken, ainsi que dans une commune de Haute-Argovie restant à déterminer. Ces aires sont destinées à compléter les deux aires de transit de Thoune-Allmendingen et de Jegenstorf, parfaitement fonctionnelles, ainsi que les aires de séjour de Bienne et de Berne.

Après l'opération organisée par les Yéniches suisses pour protester contre le manque d'aires de séjour et de transit en Suisse à fin avril 2014, le Conseil-exécutif a chargé la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE) de créer jusqu'à cinq nouvelles aires de transit ou de séjour pour les gens du voyage suisses. La JCE a évalué en détail de nombreux terrains appartenant soit au canton, soit à la Confédération. Pour entrer en ligne de compte, les terrains devaient répondre aux critères suivants :

surface non bâtie de plus 1000 m<sup>2</sup>  
pente de moins de 5%,  
en dehors d'une zone dangereuse ou protégée dans ou à proximité d'une zone résidentielle,  
bien desservis par le réseau routier  
ne pas empiéter sur des surfaces d'assolement

### Quatre sites retenus

Le canton s'est entretenu avec divers services cantonaux intéressés, des représentants de la Radgenossenschaft et du Mouvement des voyageurs suisses, des préfets et, enfin, avec les autorités communales des sites envisagés. Son objectif est de créer une aire de séjour pour les gens du voyage dans chacune des régions du canton. Il vient de décider d'approfondir l'évaluation des sites suivants :

Parcelles 2190/70 à Cerlier : ce parking situé à proximité du lac, utilisé seulement en été et essentiellement par des personnes à la recherche d'un espace de détente, servirait en hiver d'aire de séjour pour les gens du voyage. D'une surface de 2000 m<sup>2</sup>, il se trouve dans une zone d'utilité publique. Les parcelles appartiennent au canton de Berne et à la commune de Cerlier. Le conseil municipal de Cerlier n'est pas opposé au projet.

Parcelle 91 à Muri bei Bern : le plan d'affectation et le règlement de construction affecte juridiquement depuis 1994 déjà cette parcelle de 3400 m<sup>2</sup> à une aire de séjour hivernale pour les gens du voyage. Aujourd'hui, l'idée est d'y aménager une aire de transit ou de séjour, voire les deux, ouverte toute l'année. Le terrain appartient à la commune de Muri bei Bern, qui serait prête à le mettre à disposition. S'il n'a jusqu'à présent jamais été utilisé comme aire de séjour hivernale bien qu'il ait été classé comme tel, c'est qu'il n'est pas viable. Des études sont en cours pour déterminer les différentes solutions pour y remédier.

Parcelle 141 à Matten bei Interlaken : ce terrain de 1400 m<sup>2</sup> sert actuellement d'aire de transit provisoire pour les gens du voyage suisses. Situé dans une zone d'utilité publique, il appartient à Armasuisse. La commune n'est a priori pas opposée au projet, mais souhaite attendre l'automne, date à laquelle fermera l'aire provisoire, pour décider définitivement du sort du terrain sur la base des expériences acquises. D'autres analyses sont en cours pour trouver un site dans l'arrondissement de Haute-Argovie.

Les aires de transit et les aires de séjour sont destinées aux gens du voyage suisses, qui restent habituellement quelques jours à un mois au plus au même endroit (en hiver quelques mois dans les aires de séjour). Le canton assume les coûts de planification et de construction, tandis que la commune concernée est responsable de leur exploitation. Elle édicte à cet effet un règlement. Les gens du voyage paient leur place en général à prix coûtant.

### Décision au Grand Conseil

Les aires doivent être planifiées et aménagées en étroite collaboration avec les communes concernées. Pour financer leur réalisation, il est prévu de soumettre l'an prochain un crédit à l'approbation du Grand Conseil. La planification des aires doit se faire en 2016 et leur aménagement, en 2017.

### Aires de transit de Thoune-Allmendingen et de Jegenstorf

L'aire de transit de Thoune-Allmendingen, qui date de 1990, a été rénovée au cours du printemps, ce qui lui permettra d'ouvrir désormais toute l'année et non plus seulement en saison. La ville de Thoune s'est chargée de la direction des travaux et le canton a financé les investissements. Le canton est parvenu à sauvegarder à long terme une autre aire de transit déjà exploitée, qui se trouve sur le terrain d'un agriculteur, un peu en dehors de Jegenstorf. Il a signé pour ce faire un contrat de prestations avec le propriétaire du terrain, qui a donné son accord pour l'utilisation pendant les 10 prochaines années. En contrepartie, le canton a fait des investissements pour apporter des améliorations au terrain (stabilisation par endroits, raccordement aux réseaux d'eau, d'électricité et d'évacuation des eaux usées, WC). Ces deux aires sont en fonctionnement. Les propriétaires et les gens du voyage en sont satisfaits.

### Conséquences du changement climatique en haute montagne

**Le canton de Berne n'échappera pas aux conséquences du changement climatique. Le recul des glaciers et la fonte du pergélisol multiplient d'année en année les zones de danger dans les régions de haute montagne de l'Oberland. Une étude montre quelles régions pourraient être touchées dans les 50 prochaines années ainsi que l'ampleur du phénomène. Elle répertorie aussi les risques naturels qui pourraient devenir plus fréquents. Les régions les plus exposées sont la vallée de la Kander, l'Oberhasli et les fonds de vallée des deux Lüttschine.**

Réalisée sur mandat de l'Office des ponts et chaussées et de l'Office des forêts du canton de Berne, une étude intitulée « Gefahrenhinweiskarte periglazial » [Carte indicative des dangers des régions périglaciaires] montre comment le changement climatique peut affecter les régions de haute altitude de l'Oberland bernois dans les 50 prochaines années et ses conséquences en termes de risques naturels. Le terme « périglaciaire » du titre de l'étude désigne l'ensemble des régions concernées par les glaciers et le pergélisol. Le périmètre couvre donc les régions alpines de l'Oberland bernois.

### Apparition de nouvelles zones à risques

Fonte du pergélisol et recul des glaciers rendent les pentes instables, ce qui peut accroître l'intensité et la fréquence des chutes de pierres, des glissements de terrains et des laves torrentielles. Ces phénomènes peuvent aussi augmenter la quantité d'allu-

vions dans les cours d'eau. Basée sur des modélisations informatiques, l'étude circonscrit les zones exposées aux avalanches de glace, aux chutes de pierres et de blocs rocheux, aux éboulements ainsi qu'aux glissements de terrains et aux laves torrentielles. Elle ne fait que dresser un aperçu des risques, sans les décrire en détail.

### Les régions habitées sont épargnées

Les régions les plus exposées sont le fond de la vallée de la Kander, l'Oberhasli et les fonds de vallée des deux Lüttschine. La plupart des changements se produiront à l'écart des zones habitées, dans les vallées latérales et les régions de haute montagne et ne devraient donc causer que peu de dommages. D'après les connaissances actuelles, aucun village n'est menacé. Quelques bâtiments ou abords de zones habitées pourront être plus fréquemment ou plus fortement exposés. La plupart de ces sites sont toutefois d'ores et déjà classés en zone de danger.

### Les trois principales conclusions de l'étude sont les suivantes :

Les cartes des dangers telles qu'elles se présentent aujourd'hui ne nécessitent aucune révision générale; certaines adaptations pourront leur être apportées ponctuellement.

Les changements toucheront principalement les laves torrentielles. Les phénomènes de glissements de terrains et d'éboulements n'auront pas une aussi grande portée.

La multiplication des glissements de terrains, des éboulements et des laves torrentielles va entraîner une augmentation de la quantité d'alluvions dans les cours d'eau. Cela pourrait générer d'importants dépôts sédimentaires sur les zones à faible gradient. En termes de surface concernée, c'est sans doute le principal défi pour la montagne bernoise.

La carte indicative des dangers des régions périglaciaires ne constitue pas une nouvelle carte des dangers. C'est simplement un aperçu complémentaire des zones à risques, dont pourront se servir les services responsables de la sécurité et, en premier lieu, les communes. Elle n'a donc aucun caractère obligatoire pour les propriétaires fonciers. Son intérêt réside en ce qu'elle circonscrit les zones où les plus grands changements sont attendus et qui pourront donc être exposées à un danger significatif. Cet aperçu permettra de surveiller les zones potentiellement délicates, de sorte à repérer suffisamment tôt toute évolution défavorable. Un système de veille sera progressivement mis en place à cet effet au cours des prochaines années.

### ASSOCIATION BÉNEVOLE 7 SUR 7

#### Avez-vous besoin d'aide ?

Notre association est composée d'une cinquantaine de personnes, chauffeurs, animatrices, coordinatrices, caissière, secrétaire, tous bénévoles convaincus. Sa tâche principale consiste en transport de personnes (hôpital, thérapeute, coiffeur ou même commissions). Elle anime également des après-midis de jeux, organise des visites... etc.

Pour vos diverses demandes, notre service bénéficie d'un numéro de téléphone que la commune met aimablement à notre disposition.

032 752 10 77

LES JOURS OUVRABLES : DE 9H À 10H30

Le comité



# Nouvelles de l'administration

## Coopération renforcée avec les communes décisions retirées

Au vu du nombre élevé de requérants d'asile que la Confédération continue d'attribuer aux cantons, le canton de Berne a encore besoin d'urgence de 500 places d'hébergement supplémentaires. La recherche de solutions appropriées passe inéluctablement par une action conjointe et amiable avec les communes. Or, cette coopération est mise à mal depuis que certaines communes ont refusé, malgré les pourparlers politiques, d'aménager des places d'hébergement dans les abris de la protection civile et qu'elles ont contesté les décisions correspondantes de la Direction de la police et des affaires militaires (POM). En retirant les décisions qu'elle a prononcées à l'encontre des communes d'Aarberg, Neueneegg, Oberhofen, Täuffelen et Wohlen, la POM entend donner un nouveau départ à un partenariat avec toutes les communes bernoises.

Le canton de Berne a besoin d'urgence de 500 places d'hébergement supplémentaires pour éviter que des requérants d'asile qui lui sont attribués se retrouvent sans toit. Actuellement, il exploite 28 centres d'hébergement collectif ou d'urgence totalisant environ 2600 places, ainsi que deux centres pour les requérants mineurs non accompagnés, comptant à peu près 90 places. La réserve stratégique d'hébergements - 10% environ - est ainsi absorbée et il n'y a plus de place disponible dans les centres. Pour anticiper la croissance du nombre de demandeurs d'asile qui s'annonçait, le gouvernement avait demandé aux communes, au printemps dernier, d'annoncer les lieux d'hébergement appropriés dont elles disposent. Son appel n'a malheureusement pas été suffisamment entendu. Comme par le passé, la Direction de la police et des affaires militaires (POM) a donc été contrainte de se tourner vers des abris de la protection civile pour aménager des hébergements d'urgence temporaires. Malgré les négociations politiques, certaines communes ont cependant refusé d'accueillir des requérants dans des abris de la protection civile et ont même contesté les décisions correspondantes de la POM, remettant en question cette solution d'hébergement pragmatique, bon marché et rapide à mettre en place. Par précaution, la POM a fait installer des tentes de l'armée à Kappelen-Lyss.

## Recherche de solutions en partenariat

L'hébergement adéquat des requérants d'asile reste une tâche dont le canton ne peut s'acquitter qu'avec l'aide des communes. Et les conflits ne débouchent jamais sur de bonnes solutions. En retirant les décisions qu'elle a prononcées à l'encontre des communes d'Aarberg, Neueneegg, Oberhofen, Täuffelen et Wohlen, la POM espère donc relancer le partenariat avec les communes, dans l'intérêt de l'accueil des requérants. Elle partage l'avis de l'Association des communes bernoises (ACB) selon laquelle la réussite suppose nécessairement l'action conjointe du canton et des communes. La POM se félicite de la volonté de l'ACB de contribuer à dé-tendre la situation et à trouver une solution, c'est-à-dire à créer des places d'hébergement supplémentaires pour les demandeurs d'asile.

La POM fait cette démarche en enjoignant toutes les communes, mais en particulier les cinq communes mentionnées, à agir dans un esprit de solidarité pour trouver des possibilités d'hébergement rapides à mettre en place. Certaines d'entre elles s'y sont déjà attelées, d'autres devront suivre. Compte

tenu des moyens financiers dont dispose actuellement le canton de Berne, le coût de ces offres d'hébergement devra si possible à peu près correspondre aux indemnités forfaitaires versées par la Confédération.

## Mieux exploiter le potentiel des collaborateurs les plus âgés

La pénurie de main d'œuvre qualifiée est une préoccupation constante en Suisse. Le recours à des seniors motivés et bien formés pourrait être un moyen d'y remédier en partie. Pourtant, cela reste trop souvent de l'ordre du vœu pieux. Comment exploiter davantage le potentiel des plus de 50 ans ? A l'occasion d'un colloque, le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann et le conseiller d'Etat bernois Andreas Rickenbacher ont discuté avec des chefs d'entreprises et des responsables des ressources humaines de l'atout que représentent les collaborateurs les plus âgés pour l'économie.

Les seniors ne souffrent pas spécialement d'un handicap sur le marché du travail : ils ne sont pas moins qualifiés et n'ont pas systématiquement besoin de mesures particulières. Dans leur grande majorité, les plus de 50 ans sont efficaces et ont envie de travailler. La proportion de personnes actives de la tranche d'âge des 50-64 ans est élevée en Suisse par rapport à la plupart des autres pays. Ces travailleurs ont relativement peu de risques de perdre leur emploi. Mais, lorsque cela arrive, ils ont tendance à rester longtemps au chômage. Et le nombre de personnes qualifiées dans cette situation progresse.

## Les seniors contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée

Comment se fait-il que les personnes d'un certain âge aient du mal à retrouver un emploi alors même qu'elles ont beaucoup d'expérience professionnelle ? Et que faut-il faire pour que leur potentiel soit encore mieux reconnu et que leurs talents soient davantage exploités ? Comment les entreprises peuvent-elles les intégrer et aménager leur politique du personnel de sorte à mieux faire face à la pénurie de travailleurs qualifiés et à être moins tributaires de la main-d'œuvre étrangère ?

Le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann, le conseiller d'Etat Andreas Rickenbacher, des chefs d'entreprise et des responsables du personnel se sont penchés sur ces questions lors du colloque « Les collaborateurs âgés – une chance pour les entreprises », organisé par la Direction de l'économie publique vendredi (4 septembre) à la mi-journée.

## Un changement d'optique s'impose

Uwe E. Jocham, président de la direction de la société CLS Behring, Holger Baumann, directeur de l'Hôpital de l'Ile, ainsi que Martina Zölch, directrice d'institut à la Haute-école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse sont intervenus pour parler du potentiel des collaborateurs les plus âgés et présenter la pratique des entreprises.

Pour faire face à la pénurie de main d'œuvre qualifiée, la Suisse doit se tourner aussi vers les seniors, car ils sont formés, a fait valoir le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann. Pour lui, la société doit changer d'optique et mieux intégrer les personnes âgées sur le marché du travail.

## Appel à l'initiative en faveur des plus de 50 ans

Le conseiller d'Etat Andreas Rickenbacher, directeur

de l'économie publique du canton de Berne, estime que l'évolution démographique va modifier notre manière de voir les choses et notre perception de la « vieillesse ». Pour clore le colloque, il a appelé les participants à lancer l'initiative « 50plus ». Cette action en faveur de l'emploi des plus de 50 ans doit être menée avec la même détermination dont ont fait preuve la Confédération, les cantons, les organisations économiques et les entreprises pour faire de l'apprentissage professionnel le modèle de réussite qu'il est aujourd'hui. Il faut veiller à ce que les seniors restent motivés et bien formés, de sorte qu'ils puissent s'épanouir pleinement au travail, a déclaré M. Rickenbacher.

## Fin des formations la hausse du chômage se poursuit

Le nombre de chômeurs a augmenté le mois dernier dans le canton de Berne pour s'établir à 13 583 personnes, soit 451 de plus qu'à la fin juillet. Le taux de chômage passe ainsi de 2,4 à 2,5% (Suisse : +0,1 point à 3,2%). Comme le mois précédent, la progression du nombre de chômeurs s'explique principalement par l'arrivée sur le marché du travail des jeunes en fin de formation qui n'ont pas encore trouvé de solution. Corrigé des variations saisonnières, le taux de chômage reste stable par rapport à juillet.

Le canton de Berne recense 435 jeunes chômeurs (15-24 ans) de plus qu'en juillet. Comme tous les ans, la fin des formations entraîne une poussée du chômage chez les moins de 25 ans au moment de la rentrée. Il arrive en effet que les jeunes qui ne trouvent pas une place d'apprentissage ou un emploi à l'issue de leurs études ou de leur formation professionnelle ne s'annoncent au Service public de l'emploi qu'après les vacances d'été. Il y avait au total 2281 jeunes inscrits au chômage à la fin du mois d'août.

La recrudescence du chômage touche quasiment toutes les branches. C'est dans les secteurs de la santé et de l'action sociale, du commerce, de l'entretien et la réparation d'automobiles ainsi que de la construction que la croissance a été la plus marquée.

Corrigé des variations saisonnières, le chômage est resté stable le mois dernier dans le canton. D'après les calculs du beco Economie bernoise, le taux de chômage corrigé des variations saisonnières se maintient à 2,7% (cf. explications dans l'encadré).

Le chômage a augmenté dans tous les arrondissements bernois. A la fin du mois dernier, le taux de chômage allait de 1,1% (Interlaken-Oberhasli, Haut-Simmmental-Gessenay) à 4,5% (Bienne).

Fin août, le canton de Berne comptait 1043 personnes de plus au chômage que l'année dernière à la même époque (+8,3%).

Emanant essentiellement de l'industrie, 58 demandes de chômage partiel ont été déposées pour 1058 personnes en août, contre 45 demandes pour 861 personnes en juillet.





# Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30  
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

## Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

**SEPTEMBRE**  
**Samedi 19**  
**Lundis 21, 28**

**de 9 h 30 à 11 h 30**

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

## Avis de construction

**Requérant :** Horst Lutz, Ruelle de la Tour 1, 2518 Nods

**Auteur du projet :** Horst Lutz, Ruelle de la Tour 1, 2518 Nods

**Projet :** Changement d'affectation du dépôt à bois en Hangar/Dépôt/Réduit sur RF 146 du ban de Nods, Ruelle de la Tour 2, 2518 Nods

**Zone :** Village ancien

**Dérogation :** Aucune

**Dimensions :** Suivant plans

**Protection des eaux :** S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 11.09.15  
Administration communale

## Avis de construction

**Requérant :** Foyer d'éducation de Prêles, 2515 Prêles

**Auteur du projet :** Bureau d'architecture Roberto Monti, Route de Neuchâtel 3, 2520 La Neuveville

**Projet :** Construction d'une serre à légumes; armature en fer et bâche fixée sur l'armature sur RF 3259 du ban de Nods, La Praye, 2518 Nods

**Zone :** Agricole

**Dérogation :** Aucune

**Dimensions :** suivant plans et profils

**Protection des eaux :** B

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 11.09.15  
Administration communale

## Avis de construction

**Requérants :** Marlène et Maurice Marzano, Route de Lignièrès 2, 2518 Nods

**Auteur du projet :** Maurice Marzano, Menuiserie, Route de Lignièrès 2, 2518 Nods

**Projet :** Création d'une terrasse sur l'annexe et ouverture d'une porte-fenêtre au Nord. Remplacement des fenêtres. Agrandissement de l'ouverture de la remise au Nord-Ouest et pose d'une porte de garage automatique sur RF 76 du ban de Nods, Route de Lignièrès 2, 2518 Nods

**Zone :** Village ancien

**Dérogation :** Aucune

**Dimensions :** suivant plans

**Protection des eaux :** S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 11.09.15  
Administration communale

## Avis de construction

**Requérant :** Monsieur Botteron Mike, Rte de Diesse 5, 2518 Nods

**Emplacement :** Parcelle no 69, Route de Lignièrès 6, commune de Nods

**Projet :** Changement d'affectation de l'ancienne remise agricole (partie est de la maison au 1er étage) en atelier de menuiserie.

**Dimensions :** Selon plans déposés

**Construction :** Selon plans déposés

**Zone :** Ancien village

**Recensement architectural :** Objet C, digne de protection, ensemble bâti A

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 18 octobre 2015 inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 18 septembre 2015

Le préfet : J.-Ph. Marti

## DECHETS ENCOMBRANTS

La prochaine récolte des déchets encombrants aura lieu le

**19 septembre 2015**

**A la déchetterie communale pendant les heures d'ouverture soit de 9.30 h à 11.30 h**

La taxe perçue est de 50 ct par kg ou selon estimation de notre employé communal.

Pour les objets volumineux, vous pouvez vous adresser à M. Sandro Corciulo au N° 079 447 24 86.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

## RESTRICTION D'EAU - RAPPEL

Nous vous rappelons que la restriction d'eau annoncée le 22 juillet 2015 est **toujours d'actualité**. En cas de levée de l'interdiction, un avis adéquat sera inséré dans la feuille officielle. Merci pour votre compréhension et l'utilisation de votre eau avec parcimonie.

Administration communale



## Attention la date exacte

**RACLETTE**  
**SOUS LES ETOILES**

**Vendredi 18 septembre 2015** au télésiège de Nods. A partir de 19h

## DÉPÔT PUBLIC

L'administration communale de Nods informe les citoyennes et citoyens qu'elle met en dépôt public du 21 septembre au 11 octobre 2015 le procès-verbal de l'assemblée communale du 14 septembre 2015.

Ce document est déposé publiquement au bureau communal pendant la période susmentionnée. Il est possible à toutes les citoyennes et citoyens de le consulter pendant les heures d'ouverture du bureau de l'administration communale ou sur rendez-vous.

ADMINISTRATION COMMUNALE

## STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 19 septembre de 09.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

## ANCIENNES TABLES ET CHAISES DE LA HALLE DE GYM

L'assemblée communale du 14 septembre 2015 a accepté le crédit de CHF 55'000.- pour le changement des tables et chaises de la halle. Toutes les personnes ou sociétés intéressées à récupérer des pièces de l'ancien mobilier sont priées de faire part de leur intérêt directement auprès de Mme Paulette Bayard, conseillère communale au 032 751 46 15 ou par courriel à [paulette.bayard@bluewin.ch](mailto:paulette.bayard@bluewin.ch) d'ici au 15 octobre prochain.

Administration communale







# Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30

Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

## ASSEMBLÉE COMMUNALE DU MARDI 14 SEPTEMBRE 2015 A 20.00H AU BATTOIR

### 1. Ouverture de l'assemblée

Le président des assemblées souhaite la bienvenue aux 10 ayant droit présents et remarque que l'ordre du jour n'a pas attiré la foule.

En application du règlement d'organisation, l'ordre du jour de l'assemblée a paru dans la Feuille officielle du district 30 jours avant, soit le vendredi 14 août 2015, courrier N° 29. Il a en outre été rappelé à plusieurs reprises.

Willy Sunier constate donc que l'assemblée a été régulièrement convoquée.

Il rappelle que le droit de vote en matière communale appartient à tout citoyen suisse de plus de 18 ans jouissant du droit de vote cantonal et domicilié dans la commune depuis trois mois au moins.

Rémy Geissbuhler est nommé en qualité de scrutateur.

L'ordre du jour est ensuite présenté par le président des assemblées. Il est accepté sans remarque par les citoyens.

### 2. Modifications du règlement du 19.12.2001 concernant les élections aux urnes

#### a) Présentation

Les modifications principales sont présentées aux citoyens par le maire :

**Article 3** (vote par correspondance) : il est spécifié clairement que la commune ne prend pas en charge les frais de port. L'enveloppe de vote par correspondance peut être déposée dans la boîte aux lettres de l'administration jusqu'au dimanche du scrutin à 09 h 45.

**Article 6** (heures d'ouverture du bureau de vote) : le bureau est ouvert de 10 à 11 h le dimanche des élections ou votations.

**Article 18** (conservation du matériel électoral) : le matériel doit être scellé et conservé en lieu sûr. Dès que le délai de recours est écoulé sans avoir été utilisé ou que les éventuels recours ont été jugés définitivement, le ou la secrétaire communal(e) détruit le matériel de vote. La destruction est consignée dans un procès-verbal.

**Article 20** (annonce des élections) : le Conseil communal annonce les élections dans la feuille d'avis officielle (FOD).

**Article 23** (contenu des listes) : pour les élections au système proportionnel, chaque nom ne peut figurer plus d'une fois sur la liste.

**Article 39** (élections complémentaires) : ces candidatures doivent obtenir le soutien d'au moins 5 signataires de la première liste. Après la mise au point des candidatures, ces candidats sont déclarés élus tacitement par le Conseil communal. Lorsque les signataires ne font pas usage de leur droit de présentation ou s'ils ne parviennent pas à un accord, le Conseil communal ordonne un scrutin public selon l'article 26.

**Article 45** (élections selon système majoritaire) : le nombre total de suffrages valables doit être divisé par le double du nombre total de sièges à pourvoir, le nombre entier immédiatement supérieur à ce résultat représente la majorité absolue. Les bulletins blancs ne sont pas pris en considération lors du calcul de la majorité. Lorsqu'il n'y a que deux candidats valablement proposés pour un siège à pourvoir, est élu(e) le candidat ou la candidate qui obtient le plus de voix. L'article 47 est applicable en cas d'égalité de voix.

Pour les autres modifications, il s'agit d'adaptations selon les normes de droit supérieur.

Ce point ne donne lieu à aucune question de la part des citoyens.

#### b) Approbation

Les modifications sont acceptées à l'unanimité.

### 3. Demande de crédit d'engagement de CHF 55'000.- pour le changement des tables et des chaises de la halle de gym

#### a) Présentation

Paulette Bayard présente l'objet. Les tables et chaises de la halle de gym datent des années 1960 et certaines pièces de ce mobilier sont en mauvais état. Les sociétés du village ont été consultées et se sont prononcées pour garder des tables de maximum 70 cm de largeur. Le financement ne nécessite aucun emprunt et l'achat est prévu pour cette année encore. Les dépréciations seront de 10% pour 2015 et pour 2016 ce sera selon le nouveau modèle de compte harmonisé (MCH2). Le conseil communal devra décider de l'amortissement entre 8 et 16 ans. La parole est ensuite donnée à l'assemblée.

- Un citoyen trouve regrettable qu'il y ait aussi peu de monde pour un objet qui concerne toutes les sociétés du village.

- Qu'advient-il de l'ancien matériel ? des particuliers ou des sociétés seraient peut-être intéressés à le reprendre.

*L'idée est bonne et Paulette Bayard indique qu'une annonce dans la FOD sera mise dans ce sens.*

#### b) Approbation

L'assemblée approuve à l'unanimité le crédit demandé.

### 7. Communications du Conseil communal Henri Baumgartner

- La procédure pour la pose de la conduite d'eaux usées à Crêt Melins a débuté

- Suite à une interpellation au sujet du circuit de Lignières, Henri Baumgartner a rencontré les responsables du circuit et a pu échanger avec eux en toute transparence. Pour cette année, seules deux manifestations bruyantes étaient agendées.

- La société de développement de Nods (SDN) est toujours à la recherche d'un président. Actuellement, la société fonctionne grâce au dévouement de ses membres.

### 8. Divers

Un citoyen demande pourquoi faire une assemblée avec seulement deux points à l'ordre du jour et le président de l'assemblée lui indique que c'est pour faire avancer les choses, pour ne pas bloquer les dossiers.

Concernant l'aménagement du territoire, un citoyen émet quelques considérations sur l'évolution de l'aménagement et regrette que le patrimoine bernois bloque des projets de mise en valeur du patrimoine bâti et demande que la commune réagisse. A ce propos, le maire fait remarquer qu'une démarche auprès de la conférence des maires du Jura bernois est en cours. Le président ajoute qu'il est lui-même au cœur d'une telle situation et que c'est tuant. Il y a d'autres propriétaires intéressés à des transformations, mais cela ne leur donne en tout cas pas envie. Le président relève encore que du temps où il était maire, il avait été projeté de demander l'ouverture de zone à bâtir du côté des « Ravières » afin de permettre le raccordement des habitations

déjà construites à cet endroit.

Concernant la SDN, le président informe qu'il a proposé de convoquer toutes les sociétés et les raisons sociales du village pour relancer la société en faisant appel à la jeunesse et à leurs idées nouvelles.

Une verrée est offerte à l'issue de l'assemblée.

L'assemblée prend fin à 20 h 30.



## PAROISSE RÉFORMÉE DE NODS CONSEIL DE PAROISSE

Les forces au sein de notre Conseil de paroisse sont magnifiques, mais concentrées sur seulement quelques personnes engagées et courageuses. Pour animer la paroisse, pour gérer les inévitables éléments administratifs, pour inventer l'avenir, nous avons besoin de personnes motivées, prêtes à investir dans le Conseil un peu de temps et leurs compétences.

Vous souhaitez vous renseigner, vous vous demandez au juste en quoi ça consiste ? Ou alors vous vous dites que vous n'y aviez pas pensé mais que peut-être ce serait à vous pour un tour ? Contactez-nous, sans engagement ! Nous vous rencontrerons et vous renseignerons avec plaisir et vous déciderez, en toute liberté.

### Contacts

**Pasteure : Mme Marie-Laure Krafft Golay**  
Paroisse : 032 751 70 82, mlkrafft@bluewin.ch

Présidente de paroisse : Mme Mireille Sauser  
032 751 40 83, sauser.mireille@bluewin.ch

## Nouvelles de l'administration

### Le Prix de la culture 2015 du canton de Berne décerné à Jazzwerkstatt Bern

Le Prix de la culture 2015 du canton de Berne, doté de 30 000 francs, est décerné à Jazzwerkstatt Bern. Les commissions culturelles ont voulu distinguer l'engagement de cette association, qui, depuis sa création en 2006, développe les échanges entre les différentes scènes de jazz et organise des ateliers et un festival. Le Prix de la médiation culturelle, doté de 10 000 francs, récompense Daniel Rothenbühler, médiateur littéraire aux multiples facettes actif depuis de longues années.

Unique en son genre en Europe, l'association Jazzwerkstatt Bern est connue depuis longtemps par-delà les frontières. Ses trois fondateurs, les musiciens Benedikt Reising, Andreas Schaerer et Marc Stucki, se sont trouvés face à une épineuse question début 2006 : que faire si un morceau de musique pour huit instruments à vent, deux percussions, piano, basse et guitare nous apparaît en rêve et que le compositeur idéal pour ce morceau est un vieil ami basé à New York ? Les trois fondateurs étaient en outre frustrés de ne pas avoir le temps et l'espace nécessaires pour entretenir les contacts musicaux noués au fil de leurs nombreux déplacements en concert.



# Commune mixte de Plateau de Diesse

[www.leplateaudediesse.ch](http://www.leplateaudediesse.ch)

## HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :  
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

*Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous*

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter **lundi & mardi toute la journée** ou **mercredi, jeudi & vendredi matin**.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :  
Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : [info@leplateaudediesse.ch](mailto:info@leplateaudediesse.ch)

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : [www.leplateaudediesse.ch](http://www.leplateaudediesse.ch)

En 2015, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2015	02.01.2015	Nouvel-An
Ve et Lu	03.04.2015	06.04.2015	Pâques
Jeudi	14.05.2015	—	Ascension
Lundi	25.05.2015	—	Pentecôte
	20.07.2015	31.07.2015	Vacances estivales
	21.12.2015	01.01.2016	Vacances de Noël

## HORAIRES DES DÉCHETTERIES DIESSÉ / PRÊLES

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h00

### Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

## TOMBOLA - FÊTE VILLAGEOISE 2015

Il reste encore quelques lots à retirer, parmi lesquels encore un gros lot, soit une télévision.

Les personnes qui ont encore des billets gagnants sont invitées à venir chercher leurs lots durant les heures d'ouverture à l'administration communale à Prêles et ceci jusqu'au 18 septembre 2015.

Avec les remerciements  
du comité de la Fête villageoise

## GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE (Bergerie du Haut)

Pour le week-end des 19 et 20 septembre 2015, le gardiennage sera assuré par R. Bourquin.

Le Comité

## Société de développement et d'embellissement de Prêles ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

Mercredi 23 septembre 2015  
20h00

Petite salle du haut  
à la halle de gymnastique à Prêles

Le comité de la SDEP convoque ses membres à une Assemblée extraordinaire. Pour des raisons de restructuration, le comité met à l'ordre du jour la dissolution de la SDEP comme société selon le code civil art. 60.

### Ordre du jour :

- 1) Salutations
- 2) Dissolution de la SDEP pour le 31.12.2015
  - a) Information et discussion
  - b) Décision par votation
- 3) Verrée de l'amitié

Le comité et son Président  
Hermann Barth

## VIDE-GRENIERS D'AUTOMNE

le dimanche 4 octobre 2015  
à Lamboing  
(halle des fêtes)  
de 9h à 16h

### Renseignements et inscriptions :

[gad.diesse@gmail.com](mailto:gad.diesse@gmail.com)  
079 665 18 92

Groupe Animation Diesse  
ensemble, faisons vivre notre région !

## PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES EN 2015

### Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal « Le Battoir »,  
entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre  
13h15 et 14h15

Lamboing : Place de parc près du restaurant du  
Cheval-Blanc, entre 14h30 et 15h30

Samedi 19 septembre, 3 octobre, 17 octobre, 31 octobre,  
14 novembre, 28 novembre, 12 décembre.

L'administration communale

## AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE DE LAMBOING

### Invitation à la population du village de Lamboing

La commune projette de réaménager le cimetière pour en faciliter l'accès et pour permettre aux personnes de se recueillir au mieux.

Nous attendons les personnes intéressées le samedi 26 septembre 2015 à 09h00 au cimetière. Vous aurez ainsi l'occasion de vous exprimer et d'apporter vos idées pour ce projet.

Au plaisir de vous rencontrer !

Le Conseil communal

## ANNONCE DE COUPURE DE COURANT VILLAGE DE LAMBOING

Nous vous informons que nous devons procéder à une interruption de courant pour effectuer des travaux d'entretien sur le réseau, le

vendredi 2 octobre 2015,  
de 09h30 à 11h30, au Ch. de la Ravoye et  
de 13h30 à 16h00, Sur le Crêt

Nous vous recommandons de planifier les opérations programmées (par ex. pour les fours ou les machines à laver) et les travaux sur ordinateur afin qu'ils soient terminés avant l'interruption de courant. Les appareils sensibles utilisés dans les domaines des systèmes informatiques, des télécommunications ou de l'électronique de loisirs, devront si possible être déconnectés du réseau et reconnectés une fois la tension de réseau rétablie. Veuillez vérifier l'heure et la date sur les appareils munis d'un tel système.

Les heures d'interruption et de rétablissement ne sont qu'indicatives. Des circonstances particulières pourraient les modifier.

N'hésitez pas à vous adresser à la commune au no 032 315 70 70 pour toute question éventuelle.

Nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration communale

## PETIT MARCHÉ À PRÊLES

Nous vous rappelons que tous les mardis, de 08h00 à 12h00, se tient sur la place du village à Prêles un petit marché. Vous y trouverez des fruits, des légumes, du fromage, du pain et d'autres produits encore. Venez nombreux !

L'administration communale

## INFILTRATION DES EAUX PLUVIALES, RELEVÉ DES INSTALLATIONS

### Information

Actuellement, le bureau RWB Berne SA, Les Mouchettes 27, à Prêles procède aux relevés des installations d'infiltrations des eaux pluviales selon les annonces parvenues à la commune.

La commune informe que les propriétés sont visitées afin d'établir un plan d'évacuation des eaux pluviales dans le but de définir les rabais qui figureront sur le prochain décompte des taxes.

L'administration communale

## Les yeux d'enfants! devraient voir !

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle !

 **CBM** Case postale, 2002 Neuchâtel  
Tél. 032 724 84 12  
[www.cbm.ch.org](http://www.cbm.ch.org)  
Mission chrétienne pour les aveugles Dons : CP 87-192253-5





# Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

## COMMISSION ANIMATION DE PLATEAU DE DIESSE

### Programme 2015 (suite)

#### Vide grenier

Dimanche 4 octobre 2015 9h00

Cantine la Côte à Lamboing

#### Foire de Diesse

Lundi 26 octobre 2015

Salle Battoir à Diesse

#### Spectacle pour enfants

Dimanche 1er novembre 2015

Salle Battoir à Diesse

#### Fête de la St. Nicolas

Vendredi 4 décembre 2015

Au stand de tir de Prêles

#### Fête de la St. Nicolas

Dimanche 6 décembre 2015

Place du village à Diesse

#### Fête de la St. Nicolas

Dimanche 6 décembre 2015

Lamboing

#### Vente de sapins de Noël

Samedi 12 décembre 2015

Place du village à Diesse

#### Vente de sapins de Noël

Samedi 12 décembre 2015

Place Derrière Cheval-Blanc à Lamboing

#### Vente de sapins de Noël

Samedi 12 décembre 2015

Place du village à Prêles

(avec la Bourgeoisie de Prêles)

## Elections au Conseil national et au Conseil des états du 18 octobre 2015

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00**.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, jusqu'au vendredi soir, dernière levée, ou dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au samedi 20h00.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées **pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance**. Ne doivent pas être déposés dans ces boîtes aux lettres d'autres documents pour la commune.

### Attention :

**Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !**

*Présidence :* M. Raymond Troehler

*Administration :* M. Daniel Hanser

### Bureau de vote **Dimanche 18 octobre 2015 de 10h00 à 12h00**

*Membres :* Mme Jacqueline Béguin  
Mme Isabelle Bettelini

*Membres suppléant(e)s :* Mme Janet Bichsel  
Mme Catherine Bieri Petignat

### Bureau de dépouillement **Dimanche 18 octobre 2015 dès 10h00**

*Membres :* M. Samuel Bichsel  
M. Hans Bieri  
Mme Virginie Binz Prinz  
Mme Nathalie Bizzozero  
Mme Françoise Bohren  
M. Raphaël Blanchard

*Membres suppléant(e)s :* M. Bernhard Blaser-Mühlemann  
Mme Cora Blaser-Mühlemann  
Mme Daniela Blauner

*L'administration communale*

## Nouvelles de l'administration

### Protocole d'amendement de l'accord sur la fiscalité de l'épargne entre la Suisse et l'UE

Le gouvernement cantonal bernois se félicite du projet de remplacement de l'actuel accord sur la fiscalité de l'épargne conclu avec l'UE par un accord visant à introduire la norme internationale d'échange automatique de renseignements en matière fiscale. Il est partisan des démarches propres à créer une place financière fiscalement conforme et à soutenir la lutte internationale contre l'évasion fiscale, a-t-il indiqué dans sa réponse à la procédure de consultation fédérale. Il ne comprend toutefois pas pourquoi les autorités fiscales suisses ne pourraient actionner l'assistance administrative que pour obtenir des renseignements bancaires que la législation suisse les autorise à se procurer, alors même qu'elles pourraient recevoir des informations bancaires d'autres pays dans le cadre de l'échange spontané de renseignements. Il estime en outre que l'interdiction d'exploiter les renseignements ban-

caires communiqués à l'étranger n'est plus non plus appropriée. Il demande donc la suppression de ces restrictions.

### Vue d'ensemble de l'encouragement du sport par la Confédération

Le Conseil-exécutif du canton de Berne salue l'initiative prise par la Confédération d'élaborer une vue d'ensemble de l'encouragement du sport. Les concepts présentés lui apparaissent comme de bonnes bases pour définir les axes à donner à la promotion du sport à l'échelon national et pour cibler l'attribution des ressources disponibles. Le gouvernement bernois se félicite également de ce que ces concepts ne donnent pratiquement aucune consigne précise aux cantons et aux communes. Ne serait-ce que pour des raisons financières, il est indispensable que cantons et communes puissent décider eux-mêmes les mesures qu'ils veulent appliquer et leurs modalités, a-t-il relevé dans l'avis qu'il a remis à la Confédération à l'occasion de la consultation.

### Rapport sur la tarification de la mobilité

Le gouvernement cantonal bernois approuve globalement la démarche de la Confédération, qui a

dressé un état des lieux vaste et complet de la situation en Suisse dans son rapport intitulé « Tarification de la mobilité – Stratégies de résolution des problèmes de trafic routier et ferroviaire en Suisse ». La tarification de la mobilité répond à plusieurs objectifs en même temps, a noté le gouvernement dans l'avis remis à la Confédération à l'occasion de l'audition. Elle permet d'homogénéiser l'utilisation des infrastructures de transport et de mieux appliquer le principe dit du pollueur-payeur. C'est aussi le moyen de sauvegarder les recettes générées par les transports, qui risquent de baisser à terme avec la multiplication des véhicules consommant moins de carburants et le recours croissant aux formes de travail alternatives. Le gouvernement regrette toutefois que ce rapport ne soit qu'une compilation systématique des connaissances actuelles en la matière. Selon lui, cela trahit une approche hésitante qu'il juge décevante compte tenu de la nécessité d'agir et du grand potentiel que représentent les redevances liées à l'utilisation dans le domaine des transports. Il demande à la Confédération d'engager rapidement des démarches concrètes afin de mettre en place la tarification de la mobilité, à commencer par l'élaboration de bases légales autorisant la réalisation d'expériences pilotes.



# Dans nos paroisses

## Paroisse réformée de La Neuveville

### Vendredi

Cultes dans les homes :

10h Mon Repos et 10h45 Montagu

16h30 : culte de l'enfance à la maison de paroisse

### Dimanche 20 septembre

10h Célébration œcuménique au home de Mon Repos

avec les résidents et ouverte à tout un chacun.

Méditation sur le gâteau aux pruneaux avec l'Abbé

Léon Foé et le pasteur John Ebbutt

Apéritif offert à l'issue de la célébration

### Mercredi

10h Recueillement à la Blanche Eglise.

14h30 Chœur à la maison de paroisse

### Jeudi 24 septembre

15h30, rencontre des Aînés à la maison de paroisse.

Découverte par en images, extraits de film et parole

de St François d'Assise avec le pasteur Ebbutt

Souper léger pour clore cette première rencontre d'une

nouvelle saison ensemble.

Bienvenue aux nouveaux ! La course d'une demi-jour-

née aura lieu le 22 octobre au musée d'histoire de la

Chaux de Fonds. Goûter à la Vue des Alpes. Inscription

au secrétariat.

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours

A votre service, pasteurs John Ebbutt - 032 751 28 57

Marie-Laure Krafft Golay : 032 751 70 82

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

[www.paref2520.ch](http://www.paref2520.ch) - [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)

et [www.lac-en-ciel.ch](http://www.lac-en-ciel.ch)

## Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

### Sonntag 20. September

10.30 Uhr, Bärenplatz Ligerz: Gottesdienst am 1. Ligerz

er Läsetsuntig/Betttagsgottesdienst. Text II Tim 1,7-

11. Mit dem Musikverein Schleithem ([www.mv-schleithem.ch](http://www.mv-schleithem.ch)), Pfr. Marc van Wijkoop Lüthi.

### Amtswochen

14. bis 27. September: Pfr. Marc van Wijkoop Lüthi

(079 439 50 99).

## Paroisse catholique de La Neuveville

### Dimanche 20 septembre

10h messe à Mon Repos /

Fête fédérale d'action de grâces

### Mardi

10h30 Messe à Mon Repos

### Jeudi

Pas de messe (en raison de la course des aînés)

### Dimanche 27 septembre

10h messe à l'église paroissiale

Pour tout renseignement : 032 751 28 38 le mercredi

de 9h à 11h et jeudi de 15h à 17h/ ou par mail :

[laneuveville@cathberne.ch](mailto:laneuveville@cathberne.ch) /Site Internet :

[www.cathberne.ch/laneuveville](http://www.cathberne.ch/laneuveville)

## Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

### Dimanche 20 septembre

Culte à 10h00 à Mon Repos, service de voiture (voir

ci-dessous)

Culte à la Bergerie du Bas

Dimanche 27 septembre à 11h00 (voir encadré)

### Chemin et partage

Mercredi 23 septembre de 15h15 à 16h15, Maison de

paroisse de Diesse, découverte du livre de Job et son

actualité

### Service de voiture

Passage à 9h35, Funi Prêles; 9h40, école Prêles; 9h45

Poste Lamboing; 9h50 centre du village de Diesse

quand le culte à lieu à Nods ou La Neuveville

### Contacts

Pasteur: Stéphane Rouèche - 032 315 27 37

& 079 429 02 80 - [stroueche@gmail.com](mailto:stroueche@gmail.com)

Président: Pierre-André Lautenschlager

032 315 24 40 - [lauten@bluewin.ch](mailto:lauten@bluewin.ch)

## Paroisse de Nods

### Dimanche 20 septembre

La Neuveville, Mon Repos, 10h.

Culte régional du Jeune Fédéral.

### Dimanche 27 septembre

Lamboing, 11h. Métairie du Bas.

Culte régional. Collaboration de Parc Chasseral.

Possibilité de monter à pieds ou en voiture.

Restauration sur place ou tirée des sacs.

Pour toutes informations, voir l'encadré

dans ce journal.

**Vacances de la pasteure, Marie-Laure Krafft-Golay**

**du 13 septembre au 28 septembre.**

**Pour les urgences : Pasteur Stéphane Rouèche**

**032 315 27 37**

### Contacts

**Pasteure : Mme Marie-Laure Krafft Golay**

Paroisse : 032 751 70 82 - [mlkrafft@bluewin.ch](mailto:mlkrafft@bluewin.ch)

Présidente de paroisse : Mme Mireille Sausser

Téléphone. 032 751 40 83 - [sausser.mireille@bluewin.ch](mailto:sausser.mireille@bluewin.ch)

## Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

### Dimanche 20 septembre

10h00 Culte avec Daniel Martin

- Culte de l'enfance: 5<sup>ème</sup> à 8<sup>ème</sup> Harmos

- Garderie

### Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

### Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00

[www.labri.ch](http://www.labri.ch) – tél : 032 751 36 65

## Eglise Adventiste - Services religieux

Samedi 19 septembre - Service à Bienne

9h30 L'église à l'étude

10h30 Culte, pasteur G. Dewinter



Les Paroisses réformées

de La Neuveville et du Plateau

### Une première

**Dimanche 27 septembre à 11h00**

### CULTE À LA MÉTAIRIE

Dans un magnifique cadre, vous êtes invités à

venir vivre une célébration festive et originale.

Le programme particulièrement riche et permet-

tra aux jeunes et moins jeunes de vivre une

belle journée.

### Indications pratiques

**Culte régional à la Métairie du Bas, au**

**Mont-Sujet chez M. René Carrel, avec Marino**

**Musitelli à l'accordéon (couvert en cas de pluie)**

**Transport** : en minibus toutes les 30 minutes

depuis le parking du Cheval Blanc (9h00, 9h30,

10h00 et 10h30) ou en voiture privée

**Marche** : possibilité de monter à pied par le

Sentier des sculptures avec guide et commen-

taire de M. Gérard Racine (rendez-vous à 9h00

à la halle-cantine de Lamboing ou à 10h00 à la

plate-forme à mi-parcours)

**Repas** : apéritif offert, repas sur place à la mé-

tairie ou avec son pique-nique

**Faune et flore** : découverte de la faune et de

la flore avec animation pour enfants et adultes

par l'Association du Parc Chasseral

*Cordiale bienvenue à chacune et chacun !*

### PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. [www.szb-chb.ch](http://www.szb-chb.ch)

# Agenda

## SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE

**LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE**

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.

Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

## SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD)

**DISTRICT DE LA NEUVEVILLE**

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19

Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

## ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.

Tél. 032 752 10 77

## BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction

de lettres et demandes diverses.

## SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

**Nouveaux horaires** : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mer-

credis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est

fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel :

[info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch) N° d'urgence : 0848 20 25 20

## SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place

de parc, est ouvert mercredi matin de 9h à 11h et jeudi après-

midi de 15h à 17h. Adresse postale : case postale 213, 2520

La Neuveville. Tél. 032 751 28 38 (répondeur)

Adresse e-mail: [laneuveville@cathberne.ch](mailto:laneuveville@cathberne.ch)

Site internet: [www.cathberne.ch/laneuveville](http://www.cathberne.ch/laneuveville)

## SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour

les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

## ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

## SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

**Noctabus**: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

**Moonliner**: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

## COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

## BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

## JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous

[www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch). Courriel : [laneuveville@jurabernois.ch](mailto:laneuveville@jurabernois.ch)

Tél. 032 751 49 49

## FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron.

## MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

**Ouverture d'avril à octobre, le dimanche de 14h30-17h30.**

**Visites guidées sur demande. Renseignements :**

[www.museelaneuveville.ch](http://www.museelaneuveville.ch) – [musee.laneuveville@bluewin.ch](mailto:musee.laneuveville@bluewin.ch)

ou Jura bernois tourisme, tél : 032 751 49 49

Dès le 19 avril 2015, date d'ouverture du Musée, les objets des

dépôts sont à nouveau en vadrouille et investissent la Tour !

Découvrez-les sans plus attendre !

## CHOEUR MOSAÏQUE - LA NEUVEVILLE

**Répétitions les lundis** : 28 septembre et 19 et 26 octobre de

20h à 21h30 à la salle de paroisse protestante Chemin de la

Raisse, 2520 La Neuveville.

## CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE

Tous les spectacles sont à 20h30

Vendredi 25 septembre

Mojo Blues band

Vendredi 2 octobre

Paul Mac Bonvin

Vendredi 16 octobre

Giorgio Conte

Samedi 31 octobre

Assurd

Samedi 14 novembre

Georges Chelon

Samedi 28 novembre

Michel Neuville

Vendredi 11 décembre

Marc Aymon

Samedi 19 décembre

Vincent Kohler